

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 26 JUIN 2017

Le lundi 26 juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 20 H 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mmes DUBOIS, LEMARCHAND, SALIOU, Ms BERTRAND, COUASNON, GUERIN, JACOB, PAYAN, SAUNIER.

Absents excusés :

M. BRESSY F. a donné pouvoir à M. PAYAN
Mme GIRBAL M. a donné pouvoir à Mme SALIOU S.

Absents : M. PAYSANT J-L et M. LOHY F.

Le Conseil Municipal a élu Monsieur BERTRAND secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

ACHAT D'UNE CHAÎNE DE LAVAGE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle qu'au conseil municipal du 10 décembre, le conseil municipal souhaitait davantage d'informations sur le devis de Bonnet-Thirode. Après une visite du restaurant scolaire et une analyse des besoins, le représentant BONNET-THIRODE nous a fait une nouvelle proposition.

Madame le maire présente trois propositions :

- **Devis N°ADH0033-001764 de la LANEF :**

Proposition N°1 d'une chaîne de lavage avec un lave-vaisselle condenseur de buées et évacuation automatique des déchets pour 27 406,80 €, avec une remise de 25 %, soit 17 541,75 € HT - 21 050,10 € TTC.

Proposition N°2 d'une chaîne de lavage avec un lave-vaisselle condenseur de buées pour 22 209,60 €, avec une remise de 25 %, soit 14 293,50 € HT-17 152,20 € TTC.

- **Devis N°920307 B de BONNET-THIRODE :**

Proposition d'une chaîne de lavage avec un lave-vaisselle condenseur de buées fabriqué à CEMA d'Aubevoye pour la somme de 5 995,15 € HT- 7 195,18 € TTC. La prestation de montage est offerte.

Les anciennes tables inox et lave-vaisselle du restaurant scolaire seront installés dans la future halle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-ACCEPTE le devis de BONNET-THIRODE de 7195,18 € TTC.

-S'ENGAGE à imputer la dépense au budget principal 2017 en section investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES PARLEMENTAIRES POUR L'ACHAT DE LA CHAÎNE DE LAVAGE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il faut maîtriser les coûts. Madame le maire propose de solliciter une subvention auprès des parlementaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de solliciter une subvention auprès des parlementaires pour l'achat de la chaîne de lavage du restaurant scolaire.

-AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention auprès des parlementaires.

-S'ENGAGE à inscrire les recettes au budget 2017.

OUVERTURE DE CREDITS AU COMPTE 1323 - SUBVENTION DEPARTEMENTALE-TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

Au dernier conseil municipal, Madame le Maire informait que la subvention départementale de 130 442,00 € était acceptée. Par conséquent, il convient de procéder à l'ouverture de crédits au compte 1323

Nous devons procéder à l'ouverture de crédits au compte 1323 -

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant	Compte
Recettes	Investissement	13	1323	16	130 442 €	Subventions d'équipement non transférables - Départements

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-ACCEPTE l'ouverture de crédits de 130 442€.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

VU le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de remplacer l'encadrant du service technique dont le départ en retraite est programmé au 1^{er} juillet 2017.

Madame le Maire propose, au Conseil municipal, la suppression du poste de Technicien principal de 1^{ère} classe au 30 juin 2017 et de la création d'un emploi permanent d'Agent de maîtrise à temps complet à raison de 39 heures par semaine pour l'exercice des fonctions d'encadrant du service technique à compter du 1^{er} septembre 2017.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, au grade d'Agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, Décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.
- **DE CREER** le poste d'Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} septembre 2017.

AUGMENTATION DU REPAS CANTINE

Madame le maire informe les membres du conseil que le repas de la cantine est actuellement facturé à 3,10 € et n'a pas été revalorisé depuis septembre 2015.

Compte tenu de l'augmentation des charges de personnel et des charges variables, madame le maire propose une augmentation de 3,2 %, soit 3,20 € le prix du repas au 1^{er} septembre 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-FIXE le repas cantine à 3,20 € à compter du 1^{er} septembre 2017.

URBANISME – DEMANDE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE AU 83 ROUTE DEPARTEMENTALE 6015

Madame le maire informe que l'entreprise Enedis a fait une demande de travaux pour intervenir sur le domaine public afin d'alimenter en électricité la parcelle cadastrée C 536 de 364 m2.

Les bâtis sur cette parcelle sont deux bâtiments à usage non commercial.

Cette parcelle est en zone NC- Non Constructible- du Plan d'occupation des sols.

Comme le stipule l'article NC4 -Desserte et Réseaux- du POS, toute construction projetée à usage d'habitation ou abritant une activité doit être alimentée en eau et électricité.

Or les bâtiments ne sont que des garages, ainsi le branchement en électricité n'est pas une obligation.

Madame le maire propose de ne pas donner l'autorisation de travaux à Enedis et de ne pas prendre en charge les travaux.

Vu la zone NC du POS de Saint Pierre la Garenne et notamment l'article NC4 – Desserte et Réseaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-N'AUTORISE pas Enedis d'intervenir sur le domaine public pour réaliser les travaux d'électricité

-DECIDE de ne pas prendre en charge financièrement les travaux de raccordement.

Les 2 points concernant la voirie des Myosotis ont été retiré de l'ordre du jour par manque d'informations, ils seront délibérés au prochain conseil municipal.

Après l'accord unanime des membres du conseil municipal présents, Madame le Maire ajoute un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif aux Travaux d'enfouissement rue du Fond du Val.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE DU FOND DU VAL

Monsieur Saunier, 1^{er} Adjoint, propose de rajouter des fourreaux en prévision de vidéo protection et d'une signalisation de feux tricolores, rue du Fond du Val.

Les travaux de la deuxième tranche ont débuté ce jour, mais il est encore possible de procéder à ces travaux supplémentaires.

Le devis de l'entreprise Lesens est de 7 110,53 € TTC, soit de 5 925,44 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **N'ACCEPTE PAS** le devis pour la pose du fourreau pour les feux tricolores.
- **ACCEPTE** le devis seulement pour le fourreau de Vidéo Protection,
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense au budget principal 2017 en section investissement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Communauté des Gens du Voyage : Madame le Maire informe que les gens du voyage se sont installés sur l'espace vert près de l'école depuis dimanche 25 juin. L'école étant à proximité et le plan Vigipirate renforcé, le maire a décidé de saisir le Préfet de l'Eure pour les expulser. De plus, l'intervention d'un huissier est programmée le mardi 27 juin afin d'accélérer leur départ.
- Sinistre au terrain de foot : Une voiture a percuté la jardinière de fleurs et la barrière. Un constat a été établi entre l'automobiliste et la municipalité. Un devis pour remplacer la barrière abîmée est à transmettre à Groupama, notre assureur.
- Salle des Fêtes : Monsieur Bertrand indique que le lave-vaisselle de la salle des fêtes est en panne. Le réparateur est passé, un devis est à venir. Compte tenu de l'état de vétusté du lave-vaisselle, la réparation n'est certainement pas judicieuse, un remplacement du lave-vaisselle serait préférable.
- Départ en retraite du Responsable Technique : Le conseil municipal avait délibéré pour un cadeau et l'organisation d'un pot de départ. A la demande de l'agent, cette délibération est annulée.
- Poteau téléphonique rue de l'Ancien prieuré : Il y a quelques semaines un poteau a été détérioré par un camion. Orange n'a toujours pas procédé à son remplacement. Un riverain est toujours privé de téléphone et internet.
- Eclairage public rue des Huttes : Il a été constaté que l'éclairage public se coupe une heure avant les autres rues du village. Un réglage à l'heure d'été est à programmer.
- Sécurité routière Route départementale : Madame Saliou relance. L'expertise du département est en cours, elle nous sera présentée à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Affiché le 30/06/2017.

**Le Maire,
L. Bourgeois**